

des cours de huit semaines à ces deux établissements. L'instruction en mer a été donnée aux cadets durant toute l'année à bord de navires de diverses classes de la Marine royale du Canada. En mars 1962, l'effectif du Corps s'établissait à 1,052 officiers de cadets et à 10,692 cadets de marine.

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Organisation.—Le Quartier général de l'Armée, à Ottawa, comprend trois divisions distinctes. La Division de l'état-major général s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'efficacité au combat de l'Armée; la Division de l'adjudant général s'intéresse à tous les problèmes touchant le soldat en tant qu'individu et la Division du quartier-maître général voit aux approvisionnements. L'officier supérieur du Quartier général de l'Armée est le chef de l'état-major général qui, par l'entremise des chefs des trois divisions, dirige tous les secteurs de l'activité de l'Armée canadienne. Pour ce qui est du commandement et de la direction, le Canada est divisé en régions et en secteurs dont les quartiers généraux sont situés aux endroits suivants:

<i>Région militaire</i>	<i>Quartier général</i>	<i>Secteur et quartier général</i>
Région militaire de l'Est	Halifax (N.-É.)	1 ^o Secteur du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.) 2 ^o Secteur de Terre-Neuve, St-Jean (T.-N.)
Région militaire du Québec . . .	Montréal (P.Q.)	3 ^o Secteur de l'est du Québec, Québec (P.Q.)
Région militaire du Centre	Oakville (Ont.)	4 ^o Secteur de l'est de l'Ontario, Kingston (Ont.) 5 ^o Secteur du centre de l'Ontario, Oakville (Ont.) 6 ^o Secteur de l'ouest de l'Ontario, London (Ont.)
Région militaire de l'Ouest	Edmonton (Alb.)	7 ^o Secteur de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.) 8 ^o Secteur de l'Alberta, Edmonton (Alb.) 9 ^o Secteur de la Saskatchewan, Regina (Sask.) 10 ^o Secteur du Manitoba, Winnipeg (Man.)

L'Armée canadienne comprend les forces régulières et les forces de réserve. L'Armée régulière compte des effectifs de combat formés de quatre groupes de brigade d'infanterie, ainsi que des unités stationnaires, des unités d'instruction, d'appui logistique et de commandement. L'un des groupes de brigade d'infanterie sert en Europe au sein des forces de l'OTAN, sous les ordres du commandant suprême des forces alliées en Europe. Les forces de réserve se composent de la Milice canadienne, de la Réserve régulière, de la Réserve supplémentaire, du Corps-école d'officiers canadien, des Services de cadets du Canada et de la Milice de réserve. Les Collèges des forces armées, ainsi que les corps de cadets, les associations et les clubs de tir officiellement autorisés s'ajoutent à l'Armée sans en faire partie intégrante.

L'effectif de l'Armée canadienne s'établissait, le 31 mars 1962, à 51,855 officiers et hommes de troupe des forces régulières et 82,614 officiers et hommes de troupe de la Milice, y compris le personnel suivant les cours spéciaux d'instruction pour la Milice.

Opérations en 1961.—Conformément aux engagements militaires qu'il a pris aux termes du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a continué de fournir des forces terrestres pour la défense de l'Europe occidentale. Le 4^e Groupe de brigade d'infanterie canadienne, dont les unités les plus importantes sont le 3^{er} *Canadian Hussars* (*Princess Louise's*), le 3^e Régiment du *Royal Canadian Horse Artillery*, la 1^{re} Batterie d'engins sol-sol, le 1^{er} Bataillon du *Canadian Guards*, le 1^{er} Bataillon du *Queen's Own Rifles of Canada* et le 1^{er} Bataillon du *Black Watch* (*Royal Highland Regiment*) of Canada,